



Convocation prévention routière 4 ans après condamnation

Par Nono39

Bonjour,

Mon fils à été contrôlé le 14/04/2013 sous emprise d'alcool, ce qui a engendré une suspension de permis immédiate par les autorités.

Il n'a pas trouvé mieux de conduire sans permis et de se refaire contrôler au volant de sa voiture le 27/09/2013 (sans permis, sous alcool et sans assurance...)

Il a été condamné le 21/10/2013 pour sa seconde arrestation et reconnu coupable des faits, il s'en est suivi un prolongement de sa suspension de permis de 6 mois et une amende de 630 euros (ce qui est plutôt léger au vu des faits)

Depuis, il a récupérer son permis et à désormais récupéré la totalité de ses points.

Cependant, un courrier à été envoyé à notre domicile (qui est son adresse fiscale) provenant "prevention routiere formation" lui demandant de se présenter obligatoirement a un stage de prévention routière... courrier émis le 27/06/2017... et lieu du stage se trouvant à environ 700km de notre domicile... et sur lequel il stipulé qu'il fait référence à sa première arrestation, soit plus de 4 ans après les faits.

Étant donné qu'il n'a pas pris les devants pour savoir s'il était possible ou non de changer le lieu du stage, il se retrouve avec une échéance très restreinte pour pouvoir réagir (date du stage : le 06/09/2017)

Ma question, y a t il possibilité de faire des démarches afin de :

- ne pas participer au stage puisqu'il a déjà "payé" après sa 2eme arrestation et qu'il n'a depuis plus commis d'infraction ?
- pouvoir demander un stage sur une date et un lieu différents ?

Je remercie par avance toutes personnes pouvant m'apporter des réponses !

Par Tisuisse1

Si le stage est suite à une condamnation pénale, il doit le faire, à lui de se débrouiller pour être présent. Maintenant, en téléphonant au greffe du tribunal ou à l'émetteur de sa lettre, il peut peut-être négocier pour faire le stage à côté de chez lui et leur adresser ensuite l'attestation de stage. Il aura alors une date butoir pour faire ce stage, date à laquelle le stage devra avoir été fait.